

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0924-001

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
0924-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
MODERNISATION DES DÉCANTEURS À
L'USINE DE FILTRATION, AINSI QU'UN
EMPRUNT DE 400 000 \$**

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14267/21-04-20, lors de la séance du 20 avril 2021;

ATTENDU l'adoption du règlement 0924-000 décrétant des travaux de modernisation des décanteurs à l'usine de filtration, ainsi qu'un emprunt de 400 000 \$ par la résolution CM-14328/21-05-18 lors de la séance du 18 mai 2021;

ATTENDU QUE le règlement doit prévoir un financement imposé sur tous les immeubles de la Ville desservis par le réseau d'aqueduc et non à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-14385/21-06-15 donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 15 juin 2021;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

ARTICLE 1.- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2.- L'article 4 du règlement numéro 0924-000 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 4.- Pour pourvoir au remboursement des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés en bordure d'une rue où est construite une conduite d'alimentation en eau à laquelle peut être raccordé un bâtiment, qu'il y soit raccordé ou non, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 3.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La Mairesse,

JANICE BÉLAIR-ROLLAND

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/sr

Avis de motion :	15 juin 2021
Présentation :	15 juin 2021
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***